



CANADIENS À L'ÉTRANGER



L'ACTIF MONDIAL DU CANADA

*Les Canadiens résidant à l'étranger
représentent un actif considérable sur la scène internationale.*

*Quelques suggestions pour approfondir
les relations du Canada avec ses citoyens à l'étranger pour
le bénéfice de tous les Canadiens.*



REMERCIEMENTS

Le projet *Canadiens à l'étranger* a été réalisé dans le cadre d'un consortium de recherche en politiques mené par la Fondation Asie Pacifique du Canada, qui tient à exprimer sa profonde reconnaissance à ses partenaires—la Société de bienfaisance Banque Royale du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, le Gouvernement de la Colombie-Britannique, la Walter and Duncan Gordon Foundation et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada—pour leur générosité et leur aide inestimable. Plus qu'un simple rapport, les constatations de cette étude constituent une plateforme pour l'élaboration de politiques et la sensibilisation du public à la problématique des Canadiens résidant à l'étranger, et offrent l'occasion de mettre à profit cet actif mondial du Canada.

Don DeVoretz, directeur de la recherche

Kenny Zhang, chargé de projet principal

© Fondation Asie Pacifique du Canada, 2011.

Tous droits réservés.

Le rapport Canadiens à l'étranger : l'actif mondial du Canada ne peut être cité ou reproduit sans l'autorisation écrite de la Fondation Asie Pacifique du Canada.

Renseignements : Kenny Zhang

Tél. : 1.604.630.1527

Télééc. : 1.604.681.1370

Courriel : kenny.zhang@asiapacific.ca





SOMMAIRE

Les Canadiens ont toujours nourri des sentiments ambivalents pour ceux de leurs compatriotes qui choisissent d'aller s'installer à l'étranger. Depuis plus de trente ans, le débat public sur l'émigration du Canada s'articule autour de préoccupations associées à l'exode de compétences et aux inconvénients que comporte la présence de ressortissants canadiens dans d'autres parties du monde. On a souvent exprimé des doutes sur la faculté du pays à conserver son avantage concurrentiel si ses sujets les plus compétents—professionnels de la santé, intellectuels et créateurs d'entreprises—quittent son territoire. En outre, les évacuations qui ont récemment eu lieu à partir du Liban, de l'Égypte et de la Libye ont soulevé la question des droits et des responsabilités des Canadiens résidant à l'étranger et surtout de ceux qui, naturalisés, sont citoyens de plus d'un pays.

Il est néanmoins vrai qu'on entend de plus en plus souvent les gouvernements du Canada et de ses provinces ainsi que les médias reconnaître les citoyens canadiens résidant à l'étranger comme un actif potentiel important. Cependant, il existe très peu de recherches fondées sur des données probantes auxquelles les organismes du gouvernement peuvent se fier pour développer leurs politiques vis-à-vis des Canadiens résidant à l'étranger. Afin de combler cette lacune, la Fondation Asie Pacifique du Canada (FAP Canada) a réalisé une étude de trois ans qui a abouti à la rédaction du rapport *Canadiens à l'étranger : l'actif mondial du Canada*. Cette étude avait pour objet de :

- ❑ déterminer le nombre et les caractéristiques démographiques des Canadiens ayant résidé à l'étranger pendant plus d'un an;
- ❑ mieux comprendre les attaches qui relient ces ressortissants canadiens au Canada;
- ❑ découvrir ce que pensent les Canadiens au sujet des droits à la citoyenneté conférés aux Canadiens résidant à l'étranger ainsi qu'au sujet des charges fiscales imposées et des services consulaires offerts à ces derniers;
- ❑ mettre en lumière les enjeux politiques immédiats et recommander des solutions possibles.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Comme le Canada ne conserve pas de données sur l'émigration de ses ressortissants, un des problèmes fondamentaux d'une recherche portant sur les Canadiens résidant à l'étranger est de déterminer leur nombre et leur pays de résidence.

Le premier chapitre présente les résultats de notre étude démographique. En nous fiant aux résultats des recensements de 1996, 2001 et 2006, nous avons déterminé qu'en 2006, environ 2,8 millions de Canadiens, soit quelque 9 % de la population

Aux fins de l'étude, un « Canadien résidant à l'étranger » est défini comme un citoyen canadien de naissance ou naturalisé qui a vécu à l'extérieur du Canada pendant au moins un an après avoir obtenu sa citoyenneté canadienne.

canadienne, résidaient à l'étranger. Ce chiffre indiquerait que les Canadiens résident à l'étranger dans une proportion de loin supérieure à celle des ressortissants des États-Unis (1,7 %), plus ou moins égale à celle des Britanniques (9 %) et inférieure à celle des Néo-Zélandais (21,9 %).¹

On trouve des Canadiens dans tous les pays du monde ou presque. À l'heure actuelle, les Canadiens résidant aux États-Unis se chiffrent à un peu plus d'un million, et ils sont pour la plupart citoyens de naissance. La Région administrative spéciale de Hong Kong se place en deuxième lieu par le nombre de citoyens canadiens qui y résident (environ 300 000); la majorité de ceux-ci sont nés à Hong Kong.

Les citoyens de naissance constituent la majorité des Canadiens résidant à l'étranger (58 %); cependant, les Canadiens naturalisés sont le segment en plus rapide croissance, avec un taux de départ de 4,5 % entre 1996 et 2006 contre 1,33 % pour les citoyens de naissance.

La tendance à s'établir à l'étranger semble diminuer avec l'âge. Selon les données de 1996 à 2006, les Canadiens âgés de 21 à 25 ans sont les plus enclins à partir vivre à l'étranger, et les hommes le font en plus grande proportion que les femmes.

Chez les citoyens canadiens de naissance :

- ❑ L'émigration est surtout motivée par les forces économiques en jeu aux États-Unis.
- ❑ Les plus fortes variations dans les taux de départ sont associées à l'origine ethnique.
- ❑ Les Canadiens français ont un taux élevé de retour au Canada (29 %).
- ❑ Les taux de départ sont plus élevés chez les Canadiens d'ascendance est-européenne, sud-asiatique ou moyen-orientale, et témoignent d'une deuxième génération mobile.

Chez les citoyens canadiens naturalisés :

- ❑ Les plus fortes variations dans les taux de départ sont associées au pays d'origine.
- ❑ Les pays d'origine associés à des taux élevés de départ sont plutôt des pays et territoires développés (RAS de Hong Kong, É.-U., Taïwan, France).
- ❑ Les immigrants en provenance de la Chine continentale et de l'Inde avaient des taux de départ très faibles entre 1996 et 2006. Vu que l'immigration en provenance de la Chine continentale n'a pris de l'ampleur que vers la fin des années 1990, le nombre relativement faible de départs à destination de ce pays n'a rien de surprenant. Les données empiriques récentes laissent croire que les taux de départ parmi les immigrants chinois sont en augmentation.

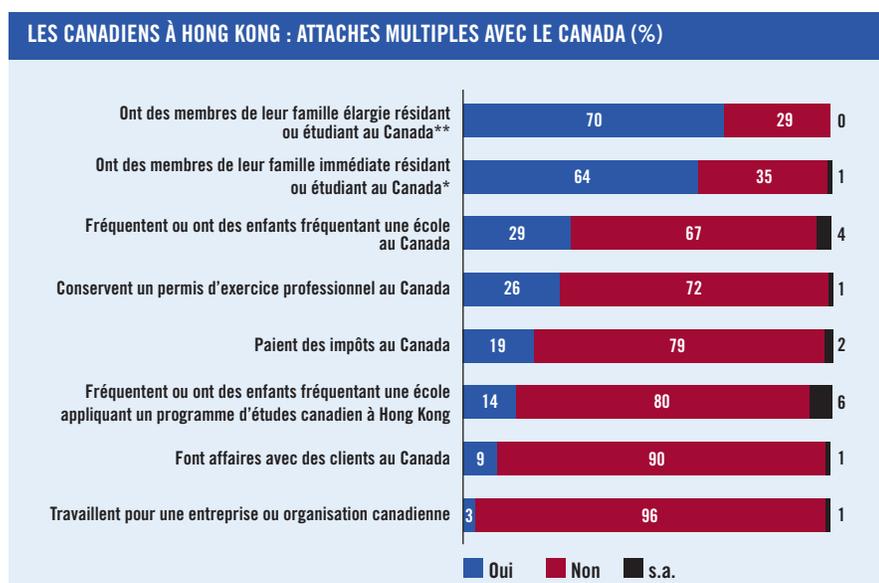
Les chapitres deux et trois analysent les attaches qui relient les ressortissants émigrés au pays et les questions liées à la citoyenneté. Notre étude révèle que les Canadiens résidant à l'étranger conservent en général des attaches solides et multiples avec le Canada. Selon les résultats d'une enquête réalisée en 2010 auprès de Canadiens résidant dans la RAS de Hong-Kong :

- ❑ deux tiers des personnes interrogées auraient au moins un membre de leur famille immédiate ou élargie résidant ou étudiant au Canada;
- ❑ quarante-trois pour cent des personnes interrogées déclarent qu'ils fréquentent ou ont des enfants fréquentant soit une école au Canada, soit une école qui applique un programme d'études canadien;
- ❑ environ une personne interrogée sur quatre conserve un permis d'exercice professionnel au Canada;
- ❑ trois personnes interrogées sur cinq ont l'intention de retourner au Canada.

¹ Site Web de l'Association of Americans Resident Overseas (association des Américains résidant à l'étranger); Sriskandarajah et Drew, 2006; Hugo *et al.*, 2003

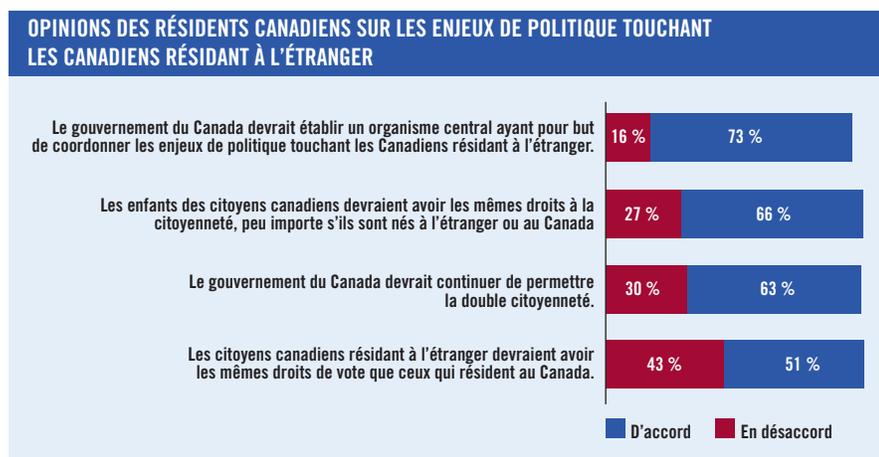
Alors que de nombreux Canadiens résidant à l'étranger font tout pour garder des liens avec le Canada, les politiques irréflechies du gouvernement fédéral ont pour effet de décourager les attaches et de rétrécir la définition de citoyenneté. Deux des politiques qui posent le plus de problèmes se rapportent au droit de vote et à la citoyenneté : d'une part, les Canadiens résidant à l'étranger depuis plus de cinq ans ne sont pas autorisés à voter dans les élections canadiennes. Et d'autre part, les modifications à la *Loi sur la citoyenneté* qui sont entrées en vigueur en 2009 limitent la citoyenneté par filiation à la première génération née à l'étranger. En conséquence, les Canadiens ne pourraient pas transmettre la citoyenneté canadienne à leurs petits-enfants nés à l'étranger.

Ces politiques reflètent la position selon laquelle les Canadiens ont des droits différents selon qu'ils ont élu de s'établir à l'étranger ou au Canada. Or, les sondages d'opinion de la FAP Canada indiquent que la majorité des Canadiens n'adhèrent pas



Remarque : * Père, mère, conjoint ou conjointe, enfants, frères, sœurs. ** Oncles, tantes, grands-parents, cousins.

Source: Zhang et DeGolyer, 2011



Source: Fondation Asie Pacifique du Canada, 2010



à cette idée. Selon les résultats d'un sondage mené en 2010 auprès de résidents canadiens, soixante-six pour cent estiment que les enfants des citoyens canadiens devraient avoir les mêmes droits à la citoyenneté, peu importe s'ils sont nés à l'étranger ou au Canada. Quatre-vingts pour cent des Canadiens résidant à Hong Kong sont du même avis.

Les services consulaires et les charges fiscales sont deux questions qui se trouvent au centre de nombreux débats publics au sujet des Canadiens à l'étranger. Le chapitre quatre décrit l'approche du Canada en matière de services consulaires et dissipe le mythe selon lequel les Canadiens résidant au Canada subventionnent régulièrement les services consulaires fournis aux Canadiens à l'étranger. Le chapitre cinq approfondit la question des charges fiscales en étudiant comment varie la contribution des émigrés aux finances publiques du Canada et des provinces en fonction de facteurs tels que l'âge, la durée du séjour à l'étranger, le lieu de naissance (Canada ou étranger) et le capital humain, notamment les études postsecondaires.

Le chapitre cinq se penche également sur l'accueil réservé aux émigrés de retour sur le marché de travail canadien. Nos résultats laissent croire que certains d'entre eux font face à des réalités économiques très décourageantes. Alors que, à leur retour au Canada, les Canadiens de naissance (à l'exception des femmes âgées de 25 à 35 ans) gagnent des salaires généralement plus élevés que leurs homologues qui n'ont jamais quitté le pays, c'est tout le contraire pour les Canadiens naturalisés. Comme ces derniers constituent une proportion croissante des Canadiens résidant à l'étranger, cette constatation pourrait avoir des répercussions importantes sur les programmes du gouvernement visant à motiver le retour des émigrés au Canada. Après tout, pourquoi les Canadiens naturalisés reviendraient-ils au Canada s'ils risquent d'y retrouver des perspectives économiques moins qu'idéales?

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES

Nous recommandons aux gouvernements du Canada et des provinces l'adoption d'une démarche plus proactive et mieux coordonnée pour rallier les citoyens canadiens à l'étranger. Tous les ordres de gouvernement devraient admettre que les Canadiens résidant à l'étranger sont un actif considérable du Canada à l'échelle mondiale et un segment important de la population canadienne.

Cela dit, certains services publics ont déjà fait preuve d'un grand intérêt à l'égard des Canadiens résidant à l'étranger. Nous sommes toutefois convaincus qu'une meilleure coordination des politiques et une certaine centralisation des fonctions s'imposent. Il pourrait s'agir de la création d'une agence ou d'un service autonome, ou de celle d'un secrétariat spécial au sein d'un ministère existant chargé de l'élaboration ou de la coordination des politiques ainsi que du soutien aux initiatives interministérielles et de celles de la société civile. Comme première étape menant à la création d'une agence ou d'un secrétariat, il faudrait amener tous les services fédéraux pertinents à effectuer une vérification de leurs activités qui se rapportent aux Canadiens résidant à l'étranger, et établir un diagramme des interrelations entre ces activités.

La création d'une agence consacrée à la coordination des activités concernant les Canadiens à l'étranger ouvrirait la voie à une réévaluation plus approfondie des facteurs sous-jacents qui motivent l'émigration, le retour, les attaches et les relations avantageuses que les citoyens résidant à l'étranger pourraient apporter au Canada. Nous préconisons la création d'un comité parlementaire spécial sur les Canadiens résidant à l'étranger.



La nécessité d'étude et de réflexion plus approfondies sur les questions concernant les Canadiens résidant à l'étranger ne doit toutefois pas servir d'excuse pour reporter des actions pratiques plus immédiates susceptibles d'être bénéfiques pour les Canadiens tant à l'étranger qu'au pays sans imposer un remaniement fondamental des politiques. L'objectif sous-jacent de ces actions serait de favoriser les attaches au Canada de façon à ce que les intérêts des Canadiens résidant à l'étranger soient mieux alignés avec ceux du Canada en général et ce, au moyen de mesures pratiques—politiques, juridiques, économiques, institutionnelles et socioculturelles—comme les suivantes.

- ❑ Offrir aux réseaux de Canadiens à l'étranger (tels que le groupe C100 de Silicon Valley) un soutien pour les aider à joindre leurs homologues au Canada à des fins de commerce, de recherche et d'amélioration sociale.
- ❑ Fournir les effectifs et capitaux nécessaires pour permettre aux missions canadiennes à l'étranger d'intensifier leurs efforts auprès des citoyens canadiens au moyen d'événements de promotion et de réseautage, de dissémination d'informations et de diplomatie ouverte.
- ❑ Établir des partenariats avec les universités et collèges pour tisser des liens plus étroits entre les groupes de diplômés au Canada et à l'étranger. On devrait prendre soin d'inclure dans la « famille » les non-Canadiens qui ont de fortes attaches au Canada pour avoir notamment fait des études dans un établissement postsecondaire canadien. On devrait également y inclure les écoles secondaires canadiennes à l'étranger qui font suivre aux étrangers un programme d'études canadien (dans le but, pour de nombreux d'entre eux, de poursuivre des études dans une université canadienne), dont le nombre va en augmentant.
- ❑ Créer un organisme non gouvernemental intersectoriel à l'échelle mondiale (en plus d'une agence de coordination gouvernementale ou d'un secrétariat chargé des politiques) responsable de relier les divers réseaux canadiens des pays et régions étrangers.
- ❑ Financer des études sur les facteurs qui constituent une motivation pour l'émigration et le retour ou un obstacle à ceux-ci, ainsi que sur les moyens de stimuler les attaches au Canada, qui sont dans l'intérêt national.
- ❑ Moderniser les conventions bilatérales relatives à la double imposition et à la sécurité sociale, surtout avec les pays qui abritent un grand nombre de Canadiens. Ces mécanismes fiscaux rendent la vie plus facile tant aux Canadiens résidant ou travaillant à l'étranger qu'aux étrangers qui résident et travaillent au Canada. Ils peuvent également contribuer à résoudre le problème des impacts fiscaux négatifs associés aux Canadiens qui résident à l'étranger au cours des années les plus productives (sur le plan fiscal) de leur vie.

Il n'y a aucun doute que quand il s'agit de Canadiens résidant à l'étranger, il y a un bilan, avec les actifs d'un côté et les passifs (ou passifs éventuels) de l'autre. Ces derniers temps, l'attention du public a été dirigée surtout sur les passifs. Néanmoins, contrairement aux entités d'un bilan financier ordinaire, les Canadiens à l'étranger sont impossibles à cerner par la comptabilité. Ce sont des êtres réels, pour la plupart hautement qualifiés et très mobiles, qui font des choix personnels et professionnels sur la base de circonstances variables, d'incitatifs et de motivations—tout comme les Canadiens en général. Il ne faut donc pas sauter aux conclusions, car les Canadiens résidant à l'étranger pourraient constituer tant un actif qu'un passif pour le Canada; c'est les politiques adoptées par ce dernier qui détermineront le résultat final.



Asia Pacific
Foundation
of Canada

Fondation
Asie Pacifique
du Canada



220 – 890 Pender Street
Vancouver (C.-B.) V6C 1J9

Tél. : 604.684.5986

Télééc. : 604.681.1370

Courriel : info@asiapacific.ca

www.asiapacific.ca

